

L'exposé oral fait foi.

**Conférence de presse «Jeunes sur le carreau au sortir de l'école obligatoire –
Que font la Confédération, les cantons et l'économie?», Berne, le 20 juin 2011**

Formation professionnelle: améliorer les transitions et éviter les ruptures de contrats d'apprentissage

Intervention de M. Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames et Messieurs,

Vous venez de découvrir les résultats du baromètre des places d'apprentissage 2011. Permettez-moi simplement d'y ajouter deux chiffres.

2500 tout d'abord : c'est le nombre de jeunes qui se retrouvent chaque année sur le carreau au sortir de l'école obligatoire, n'ayant ni place de formation ni place d'étude.

Et, plus dramatique encore:

30 000, soit le nombre d'apprentis qui résilient leur contrat.

Une étude bernoise a en effet montré qu'environ un cinquième de tous les apprentis rompent leur contrat d'apprentissage ; extrapolé à l'échelle suisse, ce pourcentage représente près de 30 000 jeunes si nous partons du principe qu'ils sont actuellement quelque 150 000 à accomplir une formation professionnelle dans notre pays.

L'étude bernoise a également analysé les causes de ces résiliations : pour l'essentiel, elles sont dues au fait que les jeunes d'une part ne sont pas en mesure de répondre aux exigences – qui ont fortement augmenté au cours des dernières années – et, d'autre part, que beaucoup d'entre eux se font une fausse idée des métiers et acceptent souvent la première place qui se présente.

Cela doit changer !

Nous devons tout mettre en œuvre pour réussir à faire en sorte que tous les jeunes – autant que possible – embrassent le métier pour lequel ils possèdent les meilleures aptitudes : non seulement parce que le marché du travail en a besoin, mais aussi parce que s'ils terminent un apprentissage, ils courent trois fois moins de risque de se retrouver au chômage qu'un employé non qualifié.

C'est la raison pour laquelle l'usam soutient toutes les initiatives permettant d'aider les jeunes à trouver la place d'apprentissage adéquate au terme de leur scolarité obligatoire. Nous insistons depuis longtemps déjà sur le caractère primordial de la préparation au choix professionnel. En l'occurrence, tous les acteurs peuvent contribuer à éviter les ruptures de contrats d'apprentissage : cela vaut aussi bien pour l'enseignant et les parents que pour les entreprises formatrices. Le choix professionnel doit faire partie des disciplines scolaires. Nous travaillons d'ailleurs d'arrache-pied à un projet visant à améliorer la transition entre le degré secondaire I et le degré secondaire II.

Nous soutenons également la voie dite du *case management*, car aucun jeune ne doit disparaître des « écrans radars » au sortir de l'école obligatoire pour réapparaître à vingt ans dans les registres des assurances sociales.

Et je peux d'ores et déjà vous l'annoncer : l'usam soutient aussi le projet « speranza », lancé sur l'initiative du conseiller national Otto Ineichen, qui vous le présentera lui-même dans quelques instants. Nous soutenons ce projet et pousserons les membres de notre organisation à en faire autant. Je le répète : aucun jeune ne doit passer au travers de la formation professionnelle et se retrouver quelques années plus tard dépendant de l'aide sociale.

Permettez-moi maintenant d'examiner la question dans un contexte plus large. Comme vous le savez, nous sommes en plein creux démographique et n'en sortirons pas avant plusieurs années.

Selon les statisticiens, le nombre d'élèves sortant de l'école obligatoire devrait baisser de 11% d'ici à 2017. Et la proportion de jeunes entrant en apprentissage devrait fondre de 16% d'ici à la même date.

La guerre des talents, que l'on connaît aujourd'hui déjà, ne peut donc que s'intensifier. Nous en sommes convaincus, le monde professionnel non académique doit disposer de bons et d'excellents éléments : qu'ils se préparent au marché du travail dans une haute école spécialisée après avoir obtenu une maturité professionnelle ou qu'ils accèdent à des fonctions dirigeantes dans les PME – d'abord comme cadres et plus tard comme chefs d'entreprise – en empruntant la voie de la formation professionnelle supérieure.

Le monde des PME a besoin de ces hommes et femmes « de terrain » s'il veut rester prospère. Il est absurde que certains jeunes entament une formation académique pour de simples raisons de prestige et soient ensuite appelés à exercer une profession... pour laquelle il n'existe aucun débouché. Nous devons donc prendre des décisions claires et, à ce titre,

je propose que le taux de maturités soit limité au taux actuel, soit à 24% environ.

Les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique devraient alors avoir le courage, le cas échéant, de fermer des classes gymnasiales trop petites.

Je le dis ouvertement : les propositions faites par Avenir Suisse ou les Académies des sciences ne constituent pas, à mes yeux, une voie praticable. Cette voie nivelle insidieusement le niveau scolaire et le niveau de qualité élevé de la formation professionnelle par le bas. Nous n'avons pas le droit de remettre en jeu notre système de formation professionnelle dual de manière aussi désinvolte, voire téméraire.

C'est grâce à ce système dual – j'ai déjà eu l'occasion de le dire et je le répète – que la Suisse a enregistré le taux de chômage des jeunes le plus bas du monde durant la dernière crise financière. A cet égard, il est intéressant de comparer également la Suisse alémanique et la Suisse romande. En Suisse romande, où la voie académique est traditionnellement privilégiée, le taux de chômage des jeunes s'est révélé nettement plus élevé qu'en Suisse alémanique.

Le canton de Neuchâtel a d'ores et déjà réagi, comme vient de vous l'expliquer Monsieur le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi. Il se donne la possibilité de lutter contre le chômage des jeunes, de décharger l'assurance-chômage et d'offrir aux jeunes des perspectives d'avenir. L'usam soutient donc expressément la direction de l'instruction publique du canton de Neuchâtel dans sa volonté de créer de nouvelles places d'apprentissage dans les petites et moyennes entreprises en mettant à sa disposition toutes les compétences acquises en la matière : nous allons informer les PME, activer tous nos réseaux, proposer des prestations de conseil ou encore organiser des échanges d'expériences avec d'autres cantons. Nous souhaitons plein succès à Neuchâtel et espérons bien sûr que son exemple fera école dans toute la Suisse romande.

Enfin et pour conclure, permettez-moi encore, Mesdames et Messieurs, une remarque générale.

Le problème démographique n'est pas un problème suisse. Le creux démographique touche toute l'Europe, si bien que nous ne pourrions pas recourir indéfiniment à la main-d'œuvre étrangère. C'est là une raison supplémentaire d'occuper tous les travailleurs indigènes et de tout entreprendre pour réinsérer les personnes au chômage dans le monde du travail. La Suisse a donc besoin de mener sa propre campagne en faveur de la formation professionnelle et continue, soutenue à la fois par l'économie et par la Confédération. Vous pouvez compter sur nous, car la formation professionnelle est une préoccupation permanente et un dossier-clé de l'Union suisse des arts et métiers usam depuis plus de 125 ans ! Ce sont en effet les petites et moyennes entreprises qui, comme vous le savez, offrent – et de loin – le plus grand nombre de places d'apprentissage dans notre pays.

Nous devons absolument exploiter toutes les ressources disponibles. Pour le bien de chacun, pour le bien de l'économie toute entière - et à l'avantage de notre système social, qui ne devra supporter qu'un faible taux de chômage incompressible.